Que signifie racheter des trimestres pour la retraite ?

28/12/2017

Pour le calcul de la retraite de base, si l'on ne dispose pas du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il est possible de racheter des trimestres pour pouvoir y prétendre.

Les trimestres ouverts au rachat

Le rachat de trimestre est accessible à toute personne entre 20 et 66 ans et il est limité à 12 trimestres maximum. De plus, il est uniquement possible de racheter :

- Les trimestres d'études supérieures. Attention : vous ne devez pas avoir été affilié à un régime de retraite obligatoire sur la période concernée.
- Les années incomplètes, c'est-à-dire les années au cours desquelles vous avez validé moins de 4 trimestres. Elles concernent par exemple les cas de périodes de chômage non indemnisées ou les périodes durant lesquelles vous n'avez pas suffisamment cotisé (temps partiel, stages, petits boulots, etc.). A noter que le rachat de trimestres ne peut pas servir pour compléter le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'un départ anticipé pour carrière longue.

Attention, pour les fonctionnaires, s'il est possible de racheter des trimestres d'études, il n'est pas possible de racheter des trimestres d'années incomplètes.

Le coût de rachat d'un trimestre

Les coûts de rachat de trimestre varient en fonction de 3 paramètres :

- Votre âge. Plus vous achetez jeune moins le coût sera élevé.

- La moyenne de votre revenu annuel sur les 3 dernières années. Plus il est élevé plus le coût du rachat sera important.
- L'option de rachat de trimestre pour votre retraite :
    - réduction de la décote,
    - réduction de la décote + hausse de la durée de cotisation prise en compte.

Il existe par ailleurs différents tarifs préférentiels en fonction des types de rachats effectués :

- Le rachat des trimestres d'études effectué par les jeunes actifs. Il doit avoir lieu au maximum 10 ans après la fin des études. Il est limité à 4 trimestres.
- Le rachat des trimestres de stage, dès lors qu'il est effectué dans les 2 ans après la fin du stage.
- Le rachat des trimestres d'apprentissage pour lesquels un tarif unique s'applique sans condition de revenus ni d'âge.
- Le rachat des trimestres pour les assistants maternels qui remplit les mêmes conditions que pour les trimestres d'apprentissage.

Bon à savoir :

- à partir de 2 trimestres rachetés vous pouvez payer en plusieurs fois sur 1, 3 ou 5 années,
- les montants dépensés sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

Le rachat de points dans les régimes complémentaires

Selon votre régime complémentaire vous pouvez également racheter des points en plus de vos trimestres rachetés. Les possibilités, conditions et prix de rachat diffèrent de façon importante selon les régimes.

Tout savoir sur les modalités de rachats de trimestres et de points

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme